



Apparitrice ou appariteur

N° de concours : 2627-ST-013

Service: Services aux étudiants et à la communauté

Statut : Personne salariée occasionnelle à temps partiel

Supérieur immédiat : Jean-Philippe Fortin

Période : Dès que possible, jusqu'au 30 juin 2027, possibilité de prolongation jusqu'au 1er septembre 2027*;

Salaire : 25,11\$ à 26,78\$ de l'heure;

Horaire : Entre 10 et 20h semaine, habituellement de soir et la fin de semaine;

Lieu de travail : 3800, rue Sherbrooke Est, Montréal.

Fonctions

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à assister le personnel enseignant, le personnel technique, les étudiantes ou étudiants ainsi que la clientèle externe, en préparant et en mettant à leur disposition le matériel nécessaire à la réalisation d'expériences et d'activités relatives aux matières enseignées, aux activités sportives et aux locations.

Principales tâches et activités

- Installer les équipements (tables pliantes, chaises, paravents, chevalets, poteaux de volleyball, poteaux de badminton, buts de soccer, etc.) afin de permettre le bon déroulement des activités sportives, sociales et culturelles qui se déroulent dans les locaux ou sur le terrain du Collège, lors des activités étudiantes et locatives;
- Installer les systèmes de son, les équipements audiovisuels de diffusion de documents (télévisions, lecteur DVD, projecteur multimédia, etc.) et assister l'organisateur de l'activité dans leurs manipulations;
- Mettre à la disposition des utilisateurs tous les équipements requis au bon déroulement de l'activité, qui auront préalablement été autorisés par les Services aux étudiants et à la communauté (prêt de clefs, de rallonges électriques, de projecteurs, de nappes, ballons de hockey cosom, etc.);
- Faire signer les formulaires de prêt d'équipement, prêter les équipements et en expliquer le fonctionnement aux usagers et s'assurer de récupérer les équipements prêtés;
- Veiller au respect des règlements en vigueur au collège pour l'utilisation des locaux et des équipements et informer les responsables des Services aux étudiants et à la communauté de tous manquements à ces règlements;
- Effectuer des travaux d'inventaire, d'entretien et de réparation des équipements mis à la disposition des clients des Services aux étudiants et à la communauté;

- Informer les responsables des Services aux étudiants et à la communauté de défectuosité, bris et perte d'équipement;
- S'assurer de la propreté des lieux utilisés lors des activités sportives, sociales ou culturelles. Au besoin, demander les services des préposés à l'entretien ménager pour apporter les correctifs requis au bon déroulement de l'activité;
- Percevoir des frais d'entrée ou de location, lorsque requis.

Accomplir au besoin toutes autres tâches connexes.

Qualifications requises

Scolarité

Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Exigences

- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit. La personne doit réussir le test écrit;
- La personne retenue devra se soumettre à un examen médical pour vérifier son aptitude à soulever des poids de 25 kg de façon sécuritaire afin de préserver son intégrité physique.

* ou jusqu'à ce que nous mettions fin à cet engagement.

Le Collège de Maisonneuve souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Seuls les candidats retenus, lors de la présélection, reçoivent un appel afin d'être convoqués au(x) test(s) de sélection et à l'entrevue.

COMMENT POSTULER?

Les personnes intéressées doivent postuler sur l'affichage numéro **2627-ST-013** avant 16 h 30, le **23 août 2026**, à <https://www.cmaisonneuve.qc.ca/emploi/offres-demploi/>.

À PROPOS DU COLLÈGE DE MAISONNEUVE

Le Collège de Maisonneuve est un établissement d'enseignement supérieur reconnu pour la qualité de ses programmes et centré sur la réussite éducative de ses 7 000 étudiants, jeunes et adultes. Bien campé dans son quartier, le Collège de Maisonneuve se veut accueillant et sans frontière pour que l'on s'y sente comme chez soi. Une vie interculturelle active contribue au dynamisme de Maisonneuve et enrichit la communauté.

En considérant ses trois centres collégiaux de transfert de technologie, le Collège figure parmi les acteurs influents en matière de recherche, d'innovations sociales, scientifiques et technologiques, contribuant à l'essor des organisations d'ici et d'ailleurs.

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE, C'EST COMME CHEZ SOI AVEC...

DES CONDITIONS GAGNANTES POUR S'ÉPANOUIR :

- Facile d'accès en transport en commun
- Possibilité de télétravail
- Politique de conciliation travail-famille
- Horaire de 35 heures par semaine ou moins
- 20 jours de vacances annuelles et 13 jours fériés (Jusqu'à 2 mois de vacances pour les enseignants)
- Banque de congés maladie et sociaux
- Régime de retraite (RREGOP)
- Assurances collectives
- Remboursement du perfectionnement et des frais de scolarité
- Programme d'aide aux employés
- CPE La Vermouilleuse (priorité aux employés)
- Rabais de 30 % pour l'inscription d'une activité physique
- Tarifs préférentiels (Appel, Rogers, Énergie Cardio, etc.)

UNE VOLONTÉ D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

Le Collège est signataire de la charte Dimensions et souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

200 000 PI² POUR SE DÉGOURDIR :

- Jardin intérieur
- Bibliothèque
- Cafétéria
- Gymnase
- Salle de musculation
- Piscine
- Librairie
- Clinique de santé en hygiène dentaire et en soins infirmiers

DES ACTIVITÉS GRATUITES POUR ÉCHANGER ET SE DIVERTIR :

- Conférences
- Expositions
- Spectacles
- Activités sociales et de reconnaissance

8 000 PERSONNES POUR SE SOUTENIR :

- 1 000 employés
- 7 000 étudiants
- + de 10 services administratifs
- + de 20 départements d'études

